



PMA Bécasse en Bretagne : bilan de trois années d'application

YVES FERRAND

ONCFS, CNERA Avifaune
migratrice – Saint-Benoist.

Environ 1 million de bécasses des bois sont prélevées chaque année en France sur un total de 3 à 4 millions en Europe (Ferrand & Gossmann, 2000 et 2001). Ces chiffres montrent l'importance que revêt ce gibier pour les chasseurs français, et plus particulièrement ceux pratiquant à l'aide de chiens d'arrêt. Le caractère migrateur de l'espèce, et par conséquent l'assurance de son origine entièrement naturelle, attire. Bien que nous ne disposions pas de statistiques précises, tous les experts s'accordent à dire que la pression de chasse sur la bécasse a augmenté au cours des dernières décennies, en relation avec la raréfaction du petit gibier sédentaire. Dans ce contexte, de nombreux responsables cynégétiques ont souhaité mettre en place des outils de contrôle des prélèvements, afin de contenir l'engouement des chasseurs et préserver la ressource.

Une réglementation précise

La réglementation en vigueur offre de nombreuses solutions pour maîtriser les prélèvements, allant du plan de gestion cynégétique approuvé (PGCA) au prélèvement maximal autorisé (PMA). Ce dernier est actuellement régi par les articles R.425-18 à R.425-20 du Code de l'environnement. Ces articles disposent, notamment, que « le ministre chargé de la chasse peut, après avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, de la Fédération nationale des chasseurs et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, fixer par arrêté le nombre maximal d'animaux d'une ou plusieurs espèces qu'un chasseur est autorisé à prélever pendant une période déterminée sur un territoire donné [...]. Le préfet peut fixer par arrêté le nombre maximal d'animaux d'une ou plusieurs espèces pour lesquelles un prélèvement maximal autorisé n'a pas été fixé par arrêté ministériel, qu'un chasseur est autorisé à prélever pendant une période déterminée, sur un territoire donné ».

Gibier sauvage par excellence, la bécasse des bois est très convoitée par les chasseurs au chien d'arrêt. Aussi, la gestion de ses populations nécessite une maîtrise des prélèvements, ce qui est possible grâce à des outils tels que le prélèvement maximal autorisé ou PMA. L'application de ce dispositif en région Bretagne depuis la saison 2005/2006, via un arrêté ministériel, montre qu'il est efficace, bien accepté par l'ensemble des chasseurs, et source d'informations précises sur les tableaux annuels et la migration de l'espèce.



© P. Quillay/ONCFS

De plus, « quand un prélèvement maximal autorisé est instauré par l'autorité administrative pour une espèce donnée, tout chasseur qui souhaite prélever des animaux de cette espèce doit tenir à jour un carnet de prélèvement, selon un modèle fixé par le ministre chargé de la chasse... Un chasseur ne peut obtenir qu'un seul carnet de prélèvement par campagne cynégétique, qui est valable sur l'ensemble du territoire et pour toutes les espèces concernées... Chaque animal prélevé est, préalablement à tout transport et au moment même de sa capture, muni d'un dispositif de marquage à la diligence et sous la responsabilité du chasseur... ».

La Bretagne, région test

C'est dans ce cadre strict qu'un arrêté ministériel a été signé le 26 mai 2005, afin de fixer un « PMA Bécasse » régional pour les quatre départements bretons : Morbihan, Finistère, Côtes-d'Armor et Ille-et-Vilaine. Les prélèvements par chasseur sont désormais limités à 3 bécasses par semaine et 30 par an. Chaque chasseur est muni d'un carnet de prélèvement unique et personnalisé, qu'il doit obligatoirement rendre à sa Fédération départementale pour obtenir un nouveau carnet pour la saison de chasse suivante. Chaque oiseau prélevé doit être marqué sur place à l'aide d'une languette fixée à la patte. Chaque prélèvement est simultanément coché sur le carnet par retrait d'une perforation. Toute bécasse prélevée dans l'un des quatre départements bretons doit être enregistrée dans le même carnet de prélèvement.

La mise en œuvre de ce dispositif en Bretagne n'est pas le fruit du hasard. D'une part, la bécasse est un gibier emblématique pour la région : près de la moitié des chasseurs bretons prélèvent au moins une bécasse chaque saison et le tableau régional représente environ 20 % du tableau national (Ferrand & Gossman, 2000). D'autre part, des quotas de prélèvements pour cette espèce étaient déjà en place depuis plus de dix ans dans cette région, et la signature de l'arrêté ministériel est donc venue entériner cette disposition. Ajoutons que la volonté commune des quatre bretonnes d'instaurer ce PMA a beaucoup aidé à sa concrétisation.

Ainsi, depuis la saison 2005/2006, les chasseurs bretons limitent leurs prélèvements, marquent les oiseaux tués et remplissent un carnet dont les éléments sont regroupés puis transmis à l'ONCFS pour analyse, comme le prévoient les textes. À l'heure actuelle, nous disposons des résultats de trois campagnes, informations suffisantes pour dresser un premier bilan.



Chaque bécasse prélevée doit être marquée sur place à l'aide d'une languette fixée à la patte, le prélèvement étant simultanément coché sur le carnet.

© G. Ferrand/ONCFS

Un fort taux de retour des carnets

Chaque saison, environ 50 000 carnets de prélèvement « Bécasse » sont distribués en Bretagne (**tableau 1**). Après une première année de mise en route, les taux de retour des carnets ont progressé sensiblement pour se situer en 2007/2008 à 88,4 % en moyenne (**tableau 1**). Cet excellent pourcentage témoigne de l'intérêt que portent les chasseurs au dispositif.

En trois saisons, la diminution sensible du nombre de carnets distribués, associée à l'augmentation non moins sensible du taux de restitution, indique que l'ajustement entre les chasseurs réellement concernés par l'espèce et la distribution des carnets est sans doute en cours. D'ores et déjà, il apparaît clairement que ce dispositif est parfaitement intégré à la chasse de la bécasse dans la région.

Tableau 1 Détail du nombre de carnets distribués et de leur taux de retour, par saison de chasse pour chaque département breton.

Département	2005/2006		2006/2007		2007/2008	
	Carnets distribués	% de retour	Carnets distribués	% de retour	Carnets distribués	% de retour
Côtes-d'Armor	13 119	49,6	12 705	81,8	11 123	87,7
Finistère	12 874	84,1	12 560	89,2	11 981	88,9
Ille-et-Vilaine	14 762	88,9	13 487	93,4	13 619	91,7
Morbihan	14 134	64,7	12 472	86,0	12 067	84,7
TOTAL	54 889		51 224		48 790	

Une estimation fiable des prélèvements

L'analyse des carnets retournés permet de comptabiliser le nombre de bécasses prélevées par les chasseurs porteurs de ces carnets. Pour estimer le tableau total, nous avons fait l'hypothèse que le tableau moyen réalisé par les chasseurs n'ayant pas retourné leur carnet était identique à celui des chasseurs l'ayant retourné (**tableau 2**). En raison du fort taux de retour, l'erreur associée à l'extrapolation des prélèvements totaux est vraisemblablement très faible.

D'une saison à l'autre, le même gradient se dessine dans les prélèvements, qui vont croissant de l'Ille-et-Vilaine au Finistère, en passant par les Côtes-d'Armor et le Morbihan (**tableau 2**). À lui seul, le Finistère rassemble environ un tiers des prélèvements bretons. Toutefois, compte tenu des déplacements des chasseurs bretons dans leur région, les estimations départementales correspondent plus aux tableaux des chasseurs ayant retiré leur carnet dans le département concerné qu'à un réel tableau départemental. En revanche, le carnet ayant une « valeur » régionale, l'estimation pour l'ensemble de la Bretagne demeure tout à fait pertinente.

Un tableau régional revu à la baisse

Globalement, au cours des trois saisons d'étude, les prélèvements totaux de bécasses en Bretagne ont fluctué entre 110 000 et 150 000 oiseaux.

Le tableau régional estimé à partir des carnets de prélèvement s'avère très en retrait par rapport à l'enquête sur les tableaux de chasse à tir réalisée par l'ONCFS et la FNC pour la saison 1998/1999 (Ferrand & Gossmann, 2000), qui indiquait un tableau régional de 231 500 bécasses. Deux facteurs nous paraissent pouvoir expliquer cet écart : une probable surestimation du tableau liée à la technique de sondage et un effet PMA, dans la mesure où le quota annuel en Bretagne a été réduit de 50 à 30 oiseaux depuis l'enquête. Une nouvelle enquête nationale réalisée lors de la saison 2007/2008, dont les résultats ne sont pas encore définitifs, pourrait venir confirmer cette révision à la baisse de l'estimation des prélèvements.

De même que les prélèvements totaux, les tableaux individuels suivent un gradient marqué de l'est vers l'ouest de la région (**tableau 3**). Les chasseurs d'Ille-et-Vilaine prélèvent environ une bécasse en moyenne chaque saison, les finistériens entre 3 et 4 (6 à 7 pour les chasseurs ayant prélevé au moins une bécasse).

Tableau 2 Prélèvements de bécasses déclarés dans les carnets et extrapolation à l'ensemble des chasseurs, par saison de chasse pour chaque département breton.

Département	2005/2006		2006/2007		2007/2008	
	Tableau déclaré	Tableau extrapolé	Tableau déclaré	Tableau extrapolé	Tableau déclaré	Tableau extrapolé
Côtes-d'Armor	19 969	40 291*	19 403	23 710	29 315	33 423
Finistère	44 037	52 386	39 247	43 985	45 410	51 080
Ille-et-Vilaine	12 081	13 590	10 405	11 138	15 495	16 905
Morbihan	27 209	42 085	28 607	33 245	31 421	37 107
TOTAL		148 352		112 078		138 515

(*) Peu fiable en raison du faible taux de retour cette année-là.

Tableau 3 Prélèvement moyen de bécasses par chasseur et par saison de chasse pour chaque département breton.

Département	2005/2006		2006/2007		2007/2008	
	Tableau moyen/ chasseur	Tableau moyen / chasseur ayant prélevé au moins une bécasse	Tableau moyen/ chasseur	Tableau moyen / chasseur ayant prélevé au moins une bécasse	Tableau moyen/ chasseur	Tableau moyen / chasseur ayant prélevé au moins une bécasse
Côtes-d'Armor	3,1	6,3	1,9	5,4	3,0	6,1
Finistère	4,1	7,2	3,5	6,4	4,3	7,0
Ille-et-Vilaine	0,9	3,5	0,8	3,5	1,2	3,7
Morbihan	3,0	5,9	2,7	5,7	3,1	5,7

Les bécassiers « spécialistes » (au moins 10 bécasses au tableau par saison) représentent environ 15 % des chasseurs finistériens et 10 % des chasseurs morbihanais et costarmoricains. Un engouement qui justifie les mesures de gestion des prélèvements mises en place...

© Y. Ferrand / ONCFS



Dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan, les prélèvements individuels annuels se situent entre 2 et 3 oiseaux (5 à 6 pour les chasseurs ayant prélevé au moins une bécasse).

Un intérêt marqué pour la chasse de la bécasse

Dans le Finistère, les Côtes-d'Armor et le Morbihan, plus d'un chasseur sur deux prélève au moins une bécasse dans sa saison de chasse. En Ille-et-Vilaine, c'est le cas d'environ un quart d'entre eux. Les « spécialistes » dont le tableau égale ou dépasse les 10 bécasses par saison représentent environ 15 % des chasseurs finistériens, 10 % des chasseurs morbihanais et costarmoricains, mais seulement 2 à 3 % des chasseurs d'Ille-et-Vilaine (tableau 4). Ces résultats confirment l'intérêt très marqué des chasseurs bretons pour cette espèce.

Une remarquable synchronie de la migration à l'échelle régionale

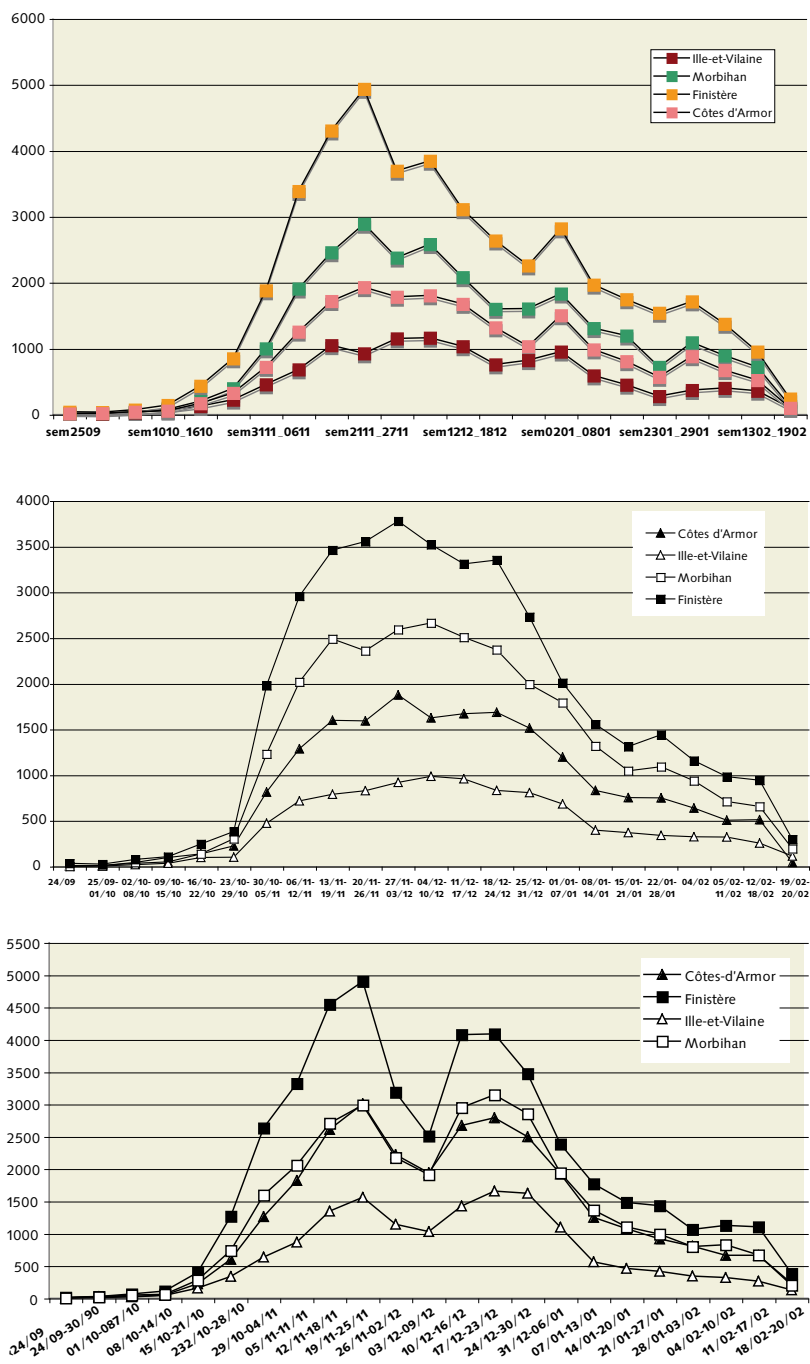
D'après l'analyse des carnets de prélèvement, et sous l'hypothèse que ces derniers soient directement liés aux vagues migratoires, une remarquable synchronie caractérise la chronologie de la migration dans les quatre départements (figure 1). L'arrivée et les fluctuations d'abondance sont observées de façon simultanée dans l'ensemble de la région.



Tableau 4 Proportion de chasseurs ayant prélevé au moins une bécasse et au moins 10 (« spécialistes ») par saison de chasse pour chaque département breton.

Département	2005/2006		2006/2007		2007/2008	
	Proportion de chasseurs ayant prélevé au moins une bécasse	Proportion de chasseurs ayant prélevé au moins 10 bécasses (« spécialistes »)	Proportion de chasseurs ayant prélevé au moins une bécasse	Proportion de chasseurs ayant prélevé au moins 10 bécasses (« spécialistes »)	Proportion de chasseurs ayant prélevé au moins une bécasse	Proportion de chasseurs ayant prélevé au moins 10 bécasses (« spécialistes »)
Côtes-d'Armor	48,8	10,4	34,4	6,1	49,2	10,5
Finistère	56,6	15,1	54,7	12,7	60,8	15,8
Ille-et-Vilaine	26	2,2	23,4	1,9	33,8	2,9
Morbihan	50,6	9,9	46,9	8,9	54,1	10,2

Figure 1 Répartition hebdomadaire des prélèvements de bécasses en Bretagne par département au cours des saisons 2005/2006, 2006/2007 et 2007/2008.



Mais les résultats révèlent aussi une chronologie migratoire très variable d'une saison à l'autre. Ainsi, à l'automne 2007, l'arrivée des bécasses s'est faite progressivement à partir de la mi-octobre, pour culminer dans un premier temps autour du 15 novembre (figure 2). Une chute bien marquée des effectifs a ensuite été enregistrée fin novembre/début décembre, puis une nouvelle vague migratoire a été notée autour du 20 décembre. La saison 2007/2008 se caractérise donc par une arrivée assez précoce des oiseaux et deux pics migratoires très nets, le dernier étant assez tardif. Ce schéma est très différent de ceux des deux saisons précédentes. La saison 2006/2007 s'était caractérisée par une arrivée rapide des bécasses suivie d'un flux continu d'oiseaux sans pic marqué, alors qu'en 2005/2006 un pic marqué avait été noté fin novembre/début décembre suivi d'un autre plus discret au début de janvier, lié à des déplacements intra-hivernaux en raison des conditions climatiques.

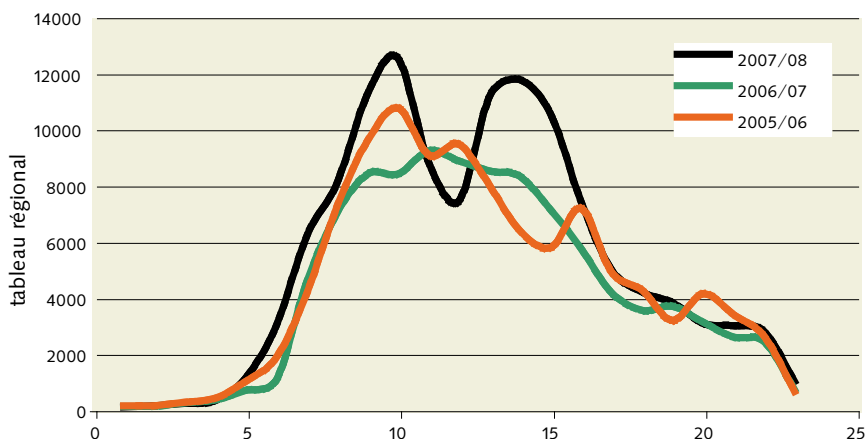
Le PMA : un dispositif efficace et accepté

Après trois années de mise en application, il apparaît très clairement que le PMA Bécasse en Bretagne recueille l'assentiment de l'ensemble des acteurs, chasseurs et responsables cynégétiques. Ce dispositif dynamise toutes les personnes mobilisées pour la conservation de cette espèce. Il a atteint son but en faisant prendre conscience du caractère limité de la ressource et en impliquant les chasseurs dans une action concrète. D'ailleurs, cette mesure de gestion est à présent mise en oeuvre dans de nombreuses autres régions (voir l'encadré 1).

En plus de sa valeur éducative et gestionnaire, le PMA Bécasse tel qu'il est appliqué en Bretagne constitue une source d'informations très pertinente sur la phénologie de la migration. La synchronie des prélèvements entre les quatre départements observée à nouveau en 2007/2008 témoigne d'une distribution homogène des oiseaux sur l'ensemble de la Bretagne et, par là, souligne la bonne adéquation du dispositif avec une réglementation à l'échelle régionale.

Ajoutons qu'à moyen terme, ce dispositif constituera un outil précieux et fiable pour suivre l'évolution de la pression de chasse. La proportion de spécialistes (tableau annuel ≥ 10 bécasses) et ses fluctuations inter-annuelles peuvent en effet être considérées comme un indicateur de l'engouement des chasseurs pour cette espèce.

Figure 2 Répartition des prélèvements sur l'ensemble de la Bretagne au cours des saisons 2005/2006, 2006/2007 et 2007/2008.



Par leur assiduité à renvoyer leurs carnets de prélèvement, les chasseurs bretons se placent en sentinelles efficaces pour le suivi des effectifs de bécasses en automne-hiver dans leur région. Les estimations précises de tableaux de chasse, associées aux indices d'abondance recueillis par ailleurs, sont des outils fondamentaux pour juger, d'une part, de la tendance des effectifs et du statut de conservation de l'espèce et, d'autre part, de l'efficacité de toute modification de la valeur du PMA.

Le maintien du PMA Bécasse en Bretagne sous sa forme actuelle est une

nécessité. La preuve est faite que ce dispositif fonctionne sans heurts et qu'il est accepté par les chasseurs. Pour assurer son efficacité, la tenue d'un carnet unique, le marquage des oiseaux abattus et la restitution obligatoire des carnets pour pouvoir chasser la bécasse la saison suivante apparaissent comme des conditions nécessaires. Le succès actuel est également lié au soutien actif des fédérations départementales des chasseurs et de la Délégation régionale de l'ONCFS pour faire respecter la réglementation. Ces soutiens sont primordiaux pour la durabilité du dispositif. ■



Très discrète et de mœurs nocturnes dans ses déplacements, la bécasse est un oiseau difficile à étudier. Les carnets de prélèvement sont un bon outil pour reconstituer la phénologie de sa migration.

© P. Lepage/FDC du Nord

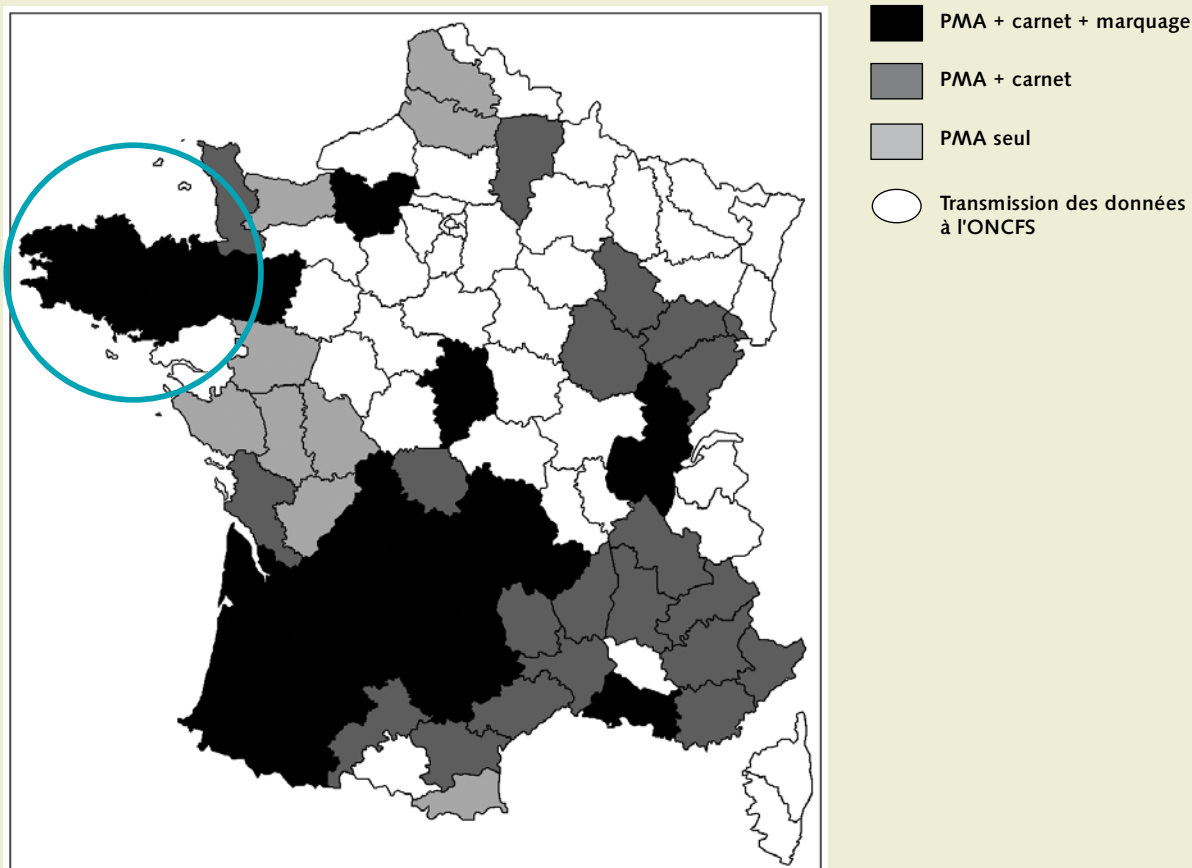
PMA Bécasse : la Bretagne fait des émules

En France, le PMA Bécasse gagne chaque année un peu plus de terrain. En 2008/2009, 56 départements l'ont inscrit dans leur réglementation cynégétique (52 en 2006/2007, 51 en 2007/2008). Cette mesure concerne désormais près des deux tiers (63,6 %) de la superficie de la France (346 069 / 543 965 km² - source INSEE) et des chasseurs (66,9 % ; 845 839 / 1 264 883 - Source ONCFS).

À noter la progression constante des PMA associés à un carnet de prélèvement et à un système de marquage : 16 départements en 2006/2007, 22 en 2007/2008 et 26 en 2008/2009 (carte 1).

L'exemple breton a ainsi entraîné dans son sillage de nombreuses régions d'accueil de l'espèce en automne-hiver.

Carte 1 Le PMA bécasse en France (saison 2008/2009).



Bibliographie

- Ferrand, Y. & Gossmann, F. 2000. Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir. Saison 1998-1999. La Bécasse des bois. *Faune Sauvage, Cahiers techniques* n° 251, août/septembre 2000 : 96-105.
- Ferrand, Y. & Gossmann, F. 2001. Elements for a Woodcock (*Scolopax rusticola*) management plan. *Game & Wildlife Science* 18(1) : 115-139.